

HOMMAGE AU PROFESSEUR JEAN-FRANÇOIS FLAUSS

Le mardi 21 décembre 2010, le Professeur Jean-François Flauss nous a quittés à l'âge de 62 ans. Lors de ses obsèques qui se sont tenues à Strasbourg le 28 décembre 2010, le Président de l'Institut international des droits de l'homme, le Professeur Jean Waline, qui fut son directeur de thèse, reconnut en débutant son hommage : « Parmi les choses les plus insupportables dans l'existence il y a certes la perte d'un de leurs enfants par des parents mais aussi, et c'est presque la même chose, pour un Professeur, de voir disparaître l'un de ses anciens étudiants devenu son ami. »

L'élève que j'ai été et que je reste, partage cette tristesse et ne peut que reconnaître qu'il est tout aussi insupportable de perdre un professeur devenu un ami. Une amitié qui a toujours été empreinte d'une fidélité et d'une pudeur qui caractérisaient naturellement Jean-François Flauss. Cette pudeur le conduisait à rejeter de manière ferme toute tentative de flatterie ou de reconnaissance qu'il jugeait soit inutile, soit, très souvent, hypocrite. Ses origines lorraines expliquaient sûrement une retenue et une timidité qui se traduisaient par une discrétion, permanente, sur sa personne et, très louable, sur son travail.

Jean-François Flauss n'était pas de ceux qui expriment de manière volubile leurs sentiments ou leur avis mais l'on savait que s'il vous accordait sa confiance, ses qualités humaines se révélaient et pouvait ainsi naître une amitié sincère fondée sur le respect et l'attention.

Homme entier, Jean-François Flauss imprégnait son travail d'universitaire de ces mêmes valeurs. Exigeant avec les autres, étudiants, collègues ou amis, il l'était encore davantage vis-à-vis de lui-même et de son propre travail. Sa remarquable production révèle toute cette rigueur et cette exigence qu'il imposait à tout travail scientifique. Sa dernière chronique publiée à l'Actualité juridique de droit administratif est la preuve que, même dans les moments les plus difficiles, Jean-François Flauss avait pour priorité l'accomplissement de ses obligations scientifiques. A la lecture de ce dernier regard sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, je ne peux taire l'effort que sa rédaction a exigé de lui et la satisfaction, pour une fois partagée, qu'il avait de l'avoir achevée (avec un retard dont la légitimité n'empêchait toutefois pas qu'il ne cesse de s'en excuser). Publiée seulement quelques jours avant sa disparition, cette dernière chronique restera l'un de ces écrits qu'il avait toujours plaisir à partager et que de nombreux universitaires et praticiens lisaient avec attention tant les analyses qu'elles contenaient apportaient à la compréhension du système européen de protection des droits de l'homme.

Ceci révèle la force de travail de Jean-François Flauss qui, aux yeux de son élève, a toujours été source de respect, de soif de compréhension, d'exigence d'un travail rigoureux et permanent. Le plus grand

enseignement qu'il a pu m'inculquer est sans conteste ce dernier. Ceci est bien entendu lié à l'importance quantitative et qualitative de sa production scientifique qui reste difficilement égalable. Ne cédant jamais à la facilité ou aux sirènes des discours convenus, ses travaux (plus de 320 publications) étaient le fruit d'une réflexion critique constante, soutenue, toujours inspirée par une honnêteté intellectuelle sans faille. Bien sûr, l'objectivité de Jean-François Flauss et sa franchise permanente, pouvaient être source de craintes pour celui qui devait un jour faire face à son jugement. Elles pouvaient également susciter des critiques (exagérément acerbes), des oppositions (souvent trop enflammées) et conduire à des réactions (inutilement virulentes) de la part de ses collègues ou de juridictions passées sous le crible de l'analyse stricte. Il en était souvent blessé mais, et c'est ce qui était le plus important, sa principale qualité intellectuelle était sa principale défense : celle de l'écrit juridiquement objectif et rigoureux contre lequel les critiques n'ont d'autres choix que de s'effacer et, finalement, de se taire.

Sa production, comme son parcours universitaire, a également été un révélateur de la curiosité permanente qui animait l'homme et le juriste. Professeur successivement aux universités de Saint-Denis-de-la-Réunion, Strasbourg, Lausanne et Panthéon-Assas (Paris II), Jean-François Flauss avait toujours la volonté de s'impliquer et d'accepter des fonctions qu'il se faisait l'honneur de remplir avec sérieux et constance. Membre du jury d'agrégation de droit privé, il a, à travers cette expérience, démontré qu'en plus d'être un excellent publiciste, il était également un remarquable privatiste et, plus encore, un universitaire complet qui pouvait appréhender toutes fonctions administratives avec la même rigueur qu'il imposait à son travail de chercheur et d'enseignant.

Sans revenir sur l'ensemble des fonctions qu'il a occupées durant sa carrière, celle qui a le plus compté pour lui est indéniablement le secrétariat général de l'Institut international des droits de l'homme. En fonction de 1999 jusqu'à son décès, il a insufflé à l'Institut, par un investissement sans limite, une dynamique faisant de cette institution une référence internationale en matière d'enseignement, de réflexion et de recherche en droit international des droits de l'homme. L'excellence de son mandat et la rigueur de son travail sous les présidences successives de MM. Latscha, Cohen-Jonathan et Waline ont été reconnues continuellement et unanimement par les membres, le personnel de l'Institut ainsi que par l'ensemble des professeurs qui ont eu la chance d'y travailler à ses côtés durant onze années. Dans l'exercice de cette fonction, il n'a jamais hésité à s'investir, parfois plus que de raison, pour faire de la session annuelle d'enseignement de l'Institut en particulier un rendez-vous d'excellence et, chose très importante à ses yeux, de convivialité désormais incontournable pour de nombreux professeurs et étudiants du monde entier.

Depuis son bureau à Strasbourg, il a ainsi pu, avec abnégation, exercer ses fonctions sans jamais oublier d'observer, de scruter et d'analyser le droit international et européen des droits de l'homme dont il était devenu l'un des plus grands spécialistes francophones. Soucieux de maintenir cette

objectivité et cette exigence qui le caractérisaient, Jean-François Flauss n'a jamais cédé au militantisme « droits-de-l'homme » qu'il bannissait en permanence et strictement du discours juridique. Grâce à cette rare qualité, il conservait une distance scientifique trop rare avec une matière et une jurisprudence dont il était devenu peut-être le commentateur le plus redouté mais, aussi et surtout, le plus fin connaisseur.

Ce grand juriste n'est malheureusement plus et sa disparition laisse ses élèves face à une lourde responsabilité et une tâche immense : poursuivre l'œuvre d'un Professeur qui n'aurait jamais toléré que son absence leur serve d'excuse pour se défausser.

Sébastien Touzé
Professeur de droit public
Secrétaire général suppléant
de l'Institut international des droits de l'homme